

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION	4 novembre 2024
DATE D’AFFICHAGE	4 novembre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	12
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	2
- AYANT DONNÉ POUVOIR	1
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le 8 Novembre 2024 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) : M. ALARIO Patrick, Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle, Mme BRIAND Christine, M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. MAUREL Guy, Mme ORSINI GILLIARD Margaux, M. RISOU Jean Marc, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (2) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (1) :

- o Mme MAZELLA Maud ayant donné pouvoir à Mme ORSINI GILLIARD Margaux

- N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (1) : Mme DISDIER Cécile

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CALLUT Stéphane est désigné secrétaire de séance conformément à l’article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 n’appelant pas d’observations est adopté à l’unanimité.

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
Délibérations N° 2024-127 à N° 2024-135	12	13

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

En application de l’article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire informe que la période du 15 octobre au 8 novembre 2024 a fait l’objet d’aucune décision.

2. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2024-127 Exploitation d’une activité de motoneige sur un terrain relevant du domaine public skiable

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS

- **Approuve** la signature d'une convention autorisant Monsieur Gérard BONNABEL et Monsieur Denis BENDANAN à occuper le domaine public Section AA n°161, n°162 ; Section AB n°294 ; Section F n°2341, n°2356, n°2409, n°2593, n°2594, en échange d'une redevance annuelle de : 15 000.00 (quinze mille) € soit :
 - 7500.00 (sept mille cinq cent) € à l'encontre de Monsieur Gérard BONNABEL,
 - 7500.00 (sept mille cinq cent) € à l'encontre de Monsieur Denis BENDANAN.

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2024-128 Aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière - Lot n°4. Déclaration d'Infructuosité

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de déclarer infructueux le lot N°4 (Etanchéité), considérant l'absence d'offre ;
- **Et Dit** que le marché correspondant pourra être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2024-129 Route d'accès au Val d'Escreins - Demande de subvention FEADER au titre de l'Amélioration de la Desserte Forestière

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'opération d'amélioration de la desserte forestière du val d'Escreins pour une enveloppe globale estimée à 450 000.00 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement précisant le montant sollicité au titre du FEADER, à hauteur de 80% du montant global hors-taxes de l'opération, soit pour un montant de 360 000.00 € ;
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire en vue de l'octroi de la subvention auprès de la Région.

N°2024-130 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à admettre en non-valeur les titres annexés.

N°2024-131 Acquisition d'un tracteur. Demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes. Modification du plan de financement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau plan de financement précisant le montant sollicité auprès du Département ;
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire en vue de l'octroi de la subvention auprès du Département.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2024-132 Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière police

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Instaure** une indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée selon les modalités définies ci-dessus.

- **Fixe** les taux plafonds pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
 - 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
 - 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,
- **Fixe** les montants plafonds annuels pour la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à :
 - 7000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
 - 5000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale,

Le montant de la part variable est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction des résultats de l'évaluation professionnelle annuelle et de la manière de servir de l'agent.

- **Autorise** M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **Inscrit** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

N°2024-133 Convention de mise à disposition de matériel informatique, support et de maintenance

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise le maire à signer** la convention de mise à disposition de matériel informatique, support et maintenance avec la SEM SEDEV – 3 cours Rohner – 05560 VARS pour une durée de 3 ans renouvelable pour 18.000,00 € par an.

6. SAISON HIVER 2024-2025

N°2024-134 Tarifs frais de secours sur pistes

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Adopte** le principe de remboursement des frais de secours pour toutes les opérations consécutives à des accidents de ski survenus sur le territoire de la Commune et dans la zone normale d'intervention.
- **Accepte** les tarifs précités de secours sur pistes pour la saison 2024/2025 et notamment la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SDIS ne relevant pas du SAMU en application de la convention en vigueur relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski ainsi que la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SAMU ;
- **Donne** tous pouvoirs à M le Maire à cet effet et notamment de signer :
 - ✓ Avec la SEM SEDEV l'avenant N°28 d'actualisation tarifaire au contrat de gestion des secours sur pistes de ski alpin, signé initialement le 5 décembre 1991 ;
 - ✓ Et si besoin est avec le SAMU05 ou son prestataire, une convention relative aux interventions hélicoptère médicalisé à partir de GAP/TALLARD.

N°2024-135 Dérogation à la règle du repos dominical

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** à cette demande conformément aux dispositions des articles du code du Travail.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 19h26.

Le Secrétaire
M. CALLUT Stéphane



Le Maire,
M. Dominique LAUDRÉ

